

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 12

Artikel: Une nouvelle internationale syndicale est née
Autor: Giroud, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bon ou industries lourdes, par exemple — n'existent guère dans ce pays. Ensuite, il souligne que lorsqu'on compare les mouvements des conflits du travail dans les différents pays, il faut tenir compte de certaines différences fondamentales provenant de l'histoire et du développement du syndicalisme, de l'attitude générale des travailleurs, des relations entre employeurs et travailleurs.

La Suisse, apparemment, se trouve, à cet égard, dans une situation plus favorable que les autres pays industriels.

Une nouvelle internationale syndicale est née

Par *Emile Giroud*

Le mouvement syndical ouvrier ne saurait se passer d'une organisation internationale capable de le représenter auprès des organismes internationaux tels que le Conseil économique et social de l'Onu et le B. I. T., de promouvoir le progrès social à l'échelle mondiale, d'aider au développement économique des pays non évolués, de défendre la démocratie et la liberté partout où il n'y a que grossière caricature et de soutenir les organisations nationales qui sont aux prises avec les difficultés les plus grandes.

C'est pourquoi les organisations syndicales des cinq continents qui se sont libérées depuis le début de cette année de l'emprise du Parti communiste et du Kominform en sortant de la Fédération syndicale mondiale créée en 1945 ne pouvaient pas se contenter d'avoir recouvré la liberté. Une nouvelle organisation internationale devait succéder à celle qui n'est plus qu'une officine de propagande pour l'asservissement des peuples à l'idéologie totalitaire et dominatrice de Moscou. La *Revue syndicale suisse* de juillet a déjà rendu compte de la conférence préparatoire qui se tint à Genève les 25 et 26 juin dernier et qui adopta une déclaration disant entre autres:

Reconnaissant la nécessité impérieuse de moyens efficaces de collaboration et de consultation entre les mouvements syndicaux libres et démocratiques du monde, la conférence préparatoire décide de nommer une commission préparatoire composée de délégués réunis à cette conférence.

Ce comité sera chargé:

- a) de rédiger une constitution et un programme pour l'organisation syndicale internationale qui englobera toutes les organisations syndicales libres et démocratiques du monde, y compris les secrétariats professionnels internationaux;
- b) d'incorporer dans ce programme les principes énoncés à la présente conférence;

- c) de soumettre les projets de constitution et de programme à l'étude des organisations syndicales du monde qui, selon elles, pourraient devenir membres de l'organisation internationale;
- d) de convoquer le plus tôt possible une conférence syndicale mondiale de délégués, pleinement représentative, dans le dessein de créer officiellement le nouvel organisme international.

Le comité préparatoire, démocratiquement désigné par cette conférence, s'est mis rapidement à l'œuvre pour l'exécution du mandat qui lui avait été confié et put convoquer à Londres, pour la période du 28 novembre au 9 décembre 1949, une nouvelle conférence sur la base du projet de statut soumis préalablement aux organisations nationales intéressées, conférence qui devait, dans les derniers jours, se transformer en congrès constitutif de la nouvelle internationale syndicale.

Deux cent quarante-cinq délégués et observateurs, venus de quatre-vingts pays ou divisions territoriales différents et représentant quarante-huit millions de syndiqués, ont participé activement aux travaux de la conférence et du congrès.

Nous ne saurions mieux exprimer leur pensée qu'en reproduisant les passages essentiels des discours et rapports présentés qui ont été ponctués par les applaudissements ou les votes quasi unanimes des délégués.

En ouvrant la Conférence mondiale du travail, de laquelle est sortie la nouvelle organisation qui a pris nom

Confédération internationale des syndicats libres,

le collègue Paul Finet, secrétaire général de la Centrale syndicale belge, a dit notamment:

Quand fut créée, il y a quatre ans, la Fédération syndicale mondiale, les protagonistes de la solidarité syndicale internationale crurent que venait de se constituer l'instrument le plus efficace du mouvement ouvrier. Jamais les circonstances n'avaient semblé aussi favorables pour réaliser l'unité d'action des syndicats. Le monde sortait d'une guerre, qui, cinq années durant, avait mobilisé au maximum l'appareil économique et les ressources en main-d'œuvre de tous les pays. La classe ouvrière qui avait porté quasi tout le poids de cet effort espérait, à juste titre, que le retour à l'économie de paix s'accompagnerait d'un progrès social proportionné à l'accroissement qu'elle avait imprimé à la production.

La mutuelle dépendance des intérêts économiques des Nations Unies pendant ces dures années démontrait la nécessité d'une solidarité ouvrière que la guerre avait contribué à créer et que la paix ne pouvait rompre. L'effort commun de guerre, tout le monde le sentait, devait se prolonger dans la paix, et cette paix devait s'épanouir dans un maximum de liberté et de bien-être pour tous les travailleurs.

Les statuts de la Conférence syndicale mondiale du 3 octobre 1945 traduisaient cette confiance et cet optimisme; l'action internationale des travailleurs était engagée sur la base la plus large qu'elle eût jamais connue. Hélas! il fallut bien vite déchanter...

Une action internationale de la classe ouvrière n'est efficace que si les représentants des travailleurs peuvent se rencontrer librement, confronter sans contrainte et sans pression extérieure à leurs organisations, leurs thèses respectives, et rechercher dans la bonne volonté et la confiance réciproque, des solutions qui soient acceptables par tous et qui puissent s'adapter aux cadres existants.

Or, par la faute d'une idéologie plus envahissante dans sa prétention d'universalité que ne l'était l'hitlérisme lui-même, la foi en la F.S.M. fut emportée comme fumée par la tempête, moins de quatre ans après sa création.

En un laps de temps si court, la preuve fut cent fois faite que cette F.S.M. devait être dans l'esprit de quelques-uns de ses membres l'instrument de propagande de cette idéologie dont le caractère totalitaire ne pouvait trouver grâce auprès des citoyens libres des démocraties occidentales: celles-ci ne pouvaient admettre de s'être battues pour défendre leurs libertés et les aliéner ensuite pour des fins et des moyens qui répugnaient à leurs conceptions politiques et sociales.

C'est pourtant à cela que devait aboutir la F.S.M.

Mais cette constatation, heureusement, n'exclut pas la possibilité pour des hommes de bonne volonté de reprendre les principes et les statuts de cette F.S.M., créée en 1945, et de tenter de les appliquer là où les voies démocratiques restent ouvertes à l'activité syndicale.

Cette idée a fait le tour des démocraties et partout elle fut bien accueillie. En juin de cette année, elle a pris définitivement corps à la conférence de Genève.

L'idée-force de la solidarité ouvrière internationale n'a rien perdu de sa valeur parce que des faux prêtres ont voulu l'asservir à des fins étroites et particulières. Nous sommes ici pour la réhabiliter et pour l'acheminer vers son véritable destin.

Je suis pour ma part pleinement confiant en ses nouvelles destinées: l'organisation internationale des syndicats libres sera d'autant plus effective que sa création aura été laborieuse.

Nous la ferons assez forte pour qu'elle puisse réellement organiser et unifier les syndicats du monde entier, « indépendamment des questions de race, de nationalité, de religion », indépendamment surtout des conceptions politiques du parti au pouvoir.

Par elle, nous aiderons les travailleurs à s'émanciper dans les pays où les progrès plus lents de la vie économique ont laissé subsister un régime de travail indigne de la condition humaine. Nous y hâterons l'introduction de méthodes de travail qui préserveront l'homme de son exploitation par son semblable. Nous ferons en sorte que le travailleur conscient et organisé ne se contente d'exercer son sens critique selon les seuls critères autorisés par le pouvoir politique; nous lui apprendrons, en lui révélant la signification du travail, à faire la distinction entre une démocratie populaire et la démocratie tout court, à condamner l'une et à cultiver l'autre comme seul facteur fécond de sa libération.

Nous chercherons à créer partout ces conditions de vie sociale sans lesquelles la société ne serait que troupeau. Nous montrerons que nul contrat social ne peut s'épanouir sans un minimum de liberté, de responsabilité spontanément acceptée, et que la discipline de groupe librement consentie ne peut se confondre en aucun cas avec la règle du camp de concentration ou du camp de travail.

Nous combattons la guerre d'autant plus résolument que nous n'avons pas besoin de la souhaiter comme un dérivatif à des mécontentements qui, sans cet exutoire, s'attacheraient à découvrir les causes réelles du mal économique et à définir des responsabilités que les dictatures n'ont que trop d'intérêt à éluder.

Représentants librement élus de la classe ouvrière, nous savons et nous disons que toutes les guerres ont un fondement économique, et que l'on ne supprime pas des antagonismes d'intérêts par une guerre qui n'a d'autre conséquence que de reculer la vraie solution des problèmes de répartition équitable des biens de ce monde. Aussi, notre conception de l'équilibre économique n'a-t-elle rien d'agressif et nous ne subordonnons pas l'émancipation de la classe ouvrière de notre pays à l'anéantissement de la classe ouvrière du pays voisin, quel que soit le système philosophique ou même politique dont ce pays se réclame.

...Pour favoriser cet équilibre économique, nous sommes partisans de la coopération internationale dans tous les domaines et nous sommes décidés à examiner pratiquement tous les moyens d'entraide qui s'offrent à nous, à les adopter si nous les jugeons utiles, sans qu'il faille nous arrêter à l'étiquette d'origine ou à l'interdit qu'il plairait à l'un ou à l'autre de leur jeter: nous n'avons de préjugé à l'endroit de nul plan économique, Marshall ou quinquennal; seul le salut de la classe ouvrière nous inspire, et c'est elle qui en décide en dernier ressort.

Pour réaliser de tels desseins, notre liberté d'action n'est entravée par aucune considération politique.

Quand nous disons que nous menons la lutte contre la réaction, nous visons tout à la fois la réaction venant de droite et celle venant de gauche et cette déclaration implique que nous n'en mettons pas à l'abri le pouvoir établi, de quelque étiquette qu'il s'affuble.

Que l'on songe que partout où la dictature s'est établie, camouflée ou non sous l'appellation de démocratie populaire, les premières mesures de sécurité du régime ont été de supprimer impitoyablement le droit de coalition et de jeter, dans ce que par euphémisme, on nomme camp de travail, les défenseurs irréductibles des libertés syndicales; tant il est vrai que celles-ci sont inséparables de la véritable démocratie.

A la nouvelle internationale des syndicats libres, nous aurons à cœur de ne pas galvauder le mot et d'honorer davantage l'idée.

Les statuts

L'élaboration de statuts qui doivent déterminer non seulement la structure de l'organisation mais aussi ses objectifs et ses tâches générales n'est évidemment pas chose aisée. Pour permettre aux organisations de faire valoir leurs conceptions, un avant-projet fut soumis sur lequel elles eurent toute latitude de faire des propositions de modification. L'avant-projet et tous les amendements furent

soumis à une vaste commission nommée par la conférence, puis chaque article du projet, mis au point par cette commission, fut discuté en séance plénière. On ne peut agir plus démocratiquement. Cette façon de faire a certainement contribué à créer cet esprit d'entente, cette atmosphère de confiance qui n'ont cessé de régner tant qu'a duré la conférence.

En présentant aux délégués le projet de statuts, sorti des délibérations de la commission, le collègue Deakin, Grande-Bretagne, a rappelé que de tout temps nos organisations ont eu à combattre des contrefaçons du syndicalisme. On a connu autrefois les syndicats jaunes, créés par le patronat pour servir de briseurs de grève. On connaît maintenant dans les démocraties populaires ou des autres pays soumis à la dictature d'un homme ou d'un parti les syndicats inféodés à l'Etat uniquement chargés de soumettre les travailleurs aux disciplines du parti au pouvoir. Une internationale qui se veut libre et indépendante ne peut pas accepter dans son sein de telles organisations qui seraient du reste bien incapables d'entreprendre quoi que ce soit pour exécuter une décision prise, si cette décision va à l'encontre de la politique poursuivie par leur gouvernement. Le critère d'authenticité pour les organisations syndicales réside, d'une part, dans leur indépendance vis-à-vis des patrons, d'autre part, dans le fait qu'ils ont le droit de critiquer publiquement le gouvernement du jour, de s'organiser en vue de modifier la politique de ce gouvernement et de changer le gouvernement lui-même en suivant les règles établies par la démocratie constitutionnelle. Ce principe détermine le champ de recrutement de la nouvelle internationale syndicale. Quant aux autres principes, ils se trouvent énumérés dans le

préambule

aux statuts dont voici la teneur :

La Confédération internationale des syndicats libres a pour objet d'unir les travailleurs des organisations syndicales libres et démocratiques du monde et de fournir à ces organisations le moyen de se consulter et de collaborer entre elles pour la réalisation des buts exposés ci-dessous.

La Confédération internationale des syndicats libres, convaincue que la liberté de pensée, la liberté d'expression et la liberté d'association doivent se traduire dans les conditions régissant la vie des travailleurs et leurs relations avec leurs employeurs, publics ou privés, et avec l'Etat, proclame le droit des individus :

- à la justice sociale ;
- au travail et au libre choix de l'emploi ;
- à la sécurité de l'emploi et à la sécurité des personnes ;
- de former des organisations syndicales qui protègent leurs intérêts mutuels, qui détiennent leur autorité de leurs membres et qui sont des instruments de libre négociation ;
- à disposer de moyens démocratiques pour changer leur gouvernement.

La confédération proclame le droit de tous les peuples à l'indépendance nationale complète et à l'autonomie gouvernementale et soutiendra les efforts tendant à créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce droit dans le plus bref délai possible.

La confédération affirme que le bien-être universel, basé sur le travail libre et la démocratie économique, constitue avec la justice et la sécurité sociales, l'un des fondements pour l'édification d'une paix durable, et que tout déni ou toute restriction de ces droits constitue un défi à la dignité humaine et une menace pour la paix.

Fermement attachée aux principes démocratiques, la confédération se fait le champion de la liberté humaine et dénonce et combat toutes les formes de totalitarisme et d'agression. Elle se déclare solidaire de tous les travailleurs privés par les régimes d'oppression de leurs droits de travailleurs et d'êtres humains et s'engage à leur accorder son appui.

Les objectifs

de l'organisation nouvelle forment la deuxième partie des statuts. Ce document est d'une telle importance pour faire comprendre aux non-initiés les tâches qui incombent à une internationale syndicale digne de ce nom que nous n'hésitons pas à la reproduire au complet, malgré sa longueur:

Objectifs

La Confédération internationale des syndicats libres déclare qu'elle a pour buts:

1^o d'édifier une organisation internationale puissante et efficace de syndicats libres, démocratiques et indépendants de toute domination extérieure, se consacrant à défendre les intérêts des travailleurs de par le monde et à relever la dignité du travail;

2^o de faire reconnaître et appliquer universellement les droits d'organisation syndicale;

3^o d'aider à l'établissement, au maintien et au développement d'organisations syndicales, en particulier dans les pays peu développés du point de vue économique et social;

4^o de stimuler les activités visant à l'organisation de l'aide mutuelle entre les centrales nationales;

5^o de coordonner la défense des organisations syndicales libres contre toute campagne visant à l'anéantissement des syndicats libres et à la restriction de leurs droits ou à l'infiltration et l'assujettissement des organisations de travailleurs par des forces totalitaires ou d'autres forces anti-ouvrières;

6^o de promouvoir les intérêts économiques, sociaux et culturels des populations de pays souffrant des ravages et des répercussions de la guerre, en contribuant par tous les moyens utiles au relèvement de leur économie et en œuvrant à la réalisation de mesures d'assistance économique mutuelle s'étendant à des régions aussi vastes que possible;

7^o de contribuer à la réalisation du plein-emploi, à l'amélioration des conditions de travail et au relèvement du niveau de vie des peuples de tous les pays du monde;

8° de stimuler le développement des ressources de tous les pays afin de contribuer au progrès économique, social et culturel des peuples du monde entier, et en particulier des populations des pays peu développés et des territoires non autonomes;

9° de propager, pour l'élévation du niveau général de prospérité, l'idée d'une coopération économique accrue entre les nations, conforme à un plan bien conçu, de manière à stimuler le développement d'unités économiques plus vastes et l'échange plus libre des marchandises, et de chercher à obtenir la pleine participation des représentants ouvriers aux organismes officiels traitant de ces questions;

10° de protéger, de maintenir et d'étendre le système du travail libre et d'éliminer partout le travail forcé;

11° de représenter le mouvement syndical libre dans tous les organismes internationaux existants ou pouvant être créés, dont les fonctions peuvent influencer sur les conditions sociales et économiques des travailleurs, et d'œuvrer, partout où la nécessité s'en fait sentir, à l'application des décisions de ces organismes;

12° d'établir et de multiplier les liens avec les organisations internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, afin de contribuer à l'action de la Confédération internationale des syndicats libres, pour la défense et le développement des intérêts des masses populaires et pour la protection des droits de l'homme;

13° de soutenir l'établissement d'un système mondial de sécurité collective, mais, en attendant la réalisation de pareil système, de promouvoir et d'appuyer, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, toutes mesures nécessaires à la défense de la démocratie et de la liberté des nations contre toute agression totalitaire;

14° d'entreprendre et d'encourager une œuvre d'éducation et de propagande dans le but d'augmenter les connaissances et le degré de compréhension des travailleurs à l'égard des problèmes nationaux et internationaux qui se posent à eux, leur permettant ainsi de lutter de manière plus efficace; de promouvoir les objectifs de la confédération et de réaliser l'unité ouvrière la plus large possible au sein de la Confédération internationale des syndicats libres, foyer du syndicalisme libre;

15° de fournir aux organisations affiliées des informations au sujet des conditions existant dans les pays membres en ce qui concerne l'organisation et le développement du mouvement syndical, ainsi que la réglementation des salaires et des conditions de travail, la législation ouvrière et autres questions connexes.

Les organes

Le congrès, qui se réunit tous les deux ans, est l'autorité suprême pour l'interprétation des statuts et l'élaboration du programme et de la politique de l'organisation. Les centrales nationales et les fédérations individuelles affiliées y sont représentées sur la base de leurs effectifs selon une échelle proportionnellement dégressive.

Le Conseil général comprend un ou plusieurs représentants de chaque organisation affiliée, nommés par le congrès selon une

échelle naturellement plus dégressive encore que celle prévue pour le congrès.

Le comité exécutif est également nommé par le congrès. Il est composé de dix-neuf membres, dont un représentant l'Afrique, trois l'Asie, le Proche, Moyen et Extrême-Orient, un l'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux la Grande-Bretagne, cinq l'Europe, deux l'Amérique latine, quatre l'Amérique du Nord et un les Antilles.

Le bureau, désigné par le comité exécutif, comprend les collègues Paul Finet, président; J.-H. Oldenbroek, secrétaire général; William Green et Philippe Murray, Etats-Unis; Léon Jouhaux, France; Arthur Deakin, Grande-Bretagne; Eller Jensen, Danemark; Hans Bœckler, Allemagne, et Bernardo Ibanez, Chili.

Les statuts prévoient également des organisations régionales en vue d'accorder une attention spéciale aux problèmes intéressant les travailleurs de certaines régions et en vue de réaliser les buts et les objectifs de la confédération internationale.

En outre, des dispositions doivent être prises pour assurer la coopération la plus efficace possible entre la confédération et les secrétariats professionnels internationaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Les revendications économiques et sociales

Ces revendications font l'objet d'un document qui, vu la longueur, ne peut trouver place ici. C'est en somme un développement des objectifs fixés par les statuts et dont on trouve l'énumération dans les pages qui précèdent.

La discussion de ce programme fut l'occasion pour notre ami

Léon Jouhaux,

ce vieux chevronné du syndicalisme international, de préciser la pensée des délégués européens en disant:

Nous ne sommes pas ici pour nous masquer avec des formules, ni pour nous illusionner avec des mots. Les problèmes posés sont plus graves que jamais et c'est dans la mesure où nous apporterons des solutions à ces problèmes que nous répondrons à l'espoir que les peuples placent dans l'internationale.

Si nous fondons une nouvelle internationale, nous devons être soudés les uns aux autres en dehors des impératifs nationaux. La liberté se gagne dans une bataille. Si nous répondons aux immenses aspirations qui montent des couches populaires, si nous en finissons avec toutes les dictatures et si nous signifions aux apprentis dictateurs qu'il n'y a plus de place pour eux, alors, nous aurons produit un grand effort.

Nous devons réformer nos méthodes. J'ai admiré les sacrifices du peuple américain pour le relèvement de l'Europe. Cette aide ne doit pas bénéficier seulement à ceux qui essayent de retrouver leurs privilèges.

La paix n'est pas signée, et nos camarades autrichiens et allemands viennent de nous le rappeler. La première besogne de l'internationale est d'obliger à créer la paix.

Nous avons un problème capital, à la solution duquel nous devons apporter une collaboration intense: l'Allemagne est au cœur de l'Europe, et il n'y a pas d'Europe sans Allemagne. Or, il n'y a pas de paix sans Europe unie. Ce n'est pas que nous n'ayons pas de garanties à demander à nos camarades allemands, car ils ont de grandes responsabilités à assumer. Français, Anglais, Américains et Allemands doivent s'entendre pour que ceux qui ont déclenché la guerre ne reviennent plus à la tête des industries allemandes. Le bassin de la Ruhr, laboratoire de la guerre depuis toujours, doit être placé par la nationalisation sous le contrôle des syndicats allemands associés aux représentants des organisations syndicales des pays intéressés. Ce contrôle, à la fois national et international, nous donnerait des garanties qui apparaissent aux yeux de tous.

Nous sommes l'aile marchante de la démocratie. Nous devons être la démocratie combattante, car la démocratie ce n'est pas une formule. Nous serons une organisation de réalisations continues vers toujours plus de mieux-être et de justice sociale, une organisation ayant une âme internationale.

La situation des syndicats chrétiens

La présence à la conférence préparatoire de représentants des syndicats chrétiens de France et d'Italie a posé le problème de l'affiliation éventuelle de ces syndicats à l'internationale en gestation. Ce problème fut très largement débattu, mais toujours dans le meilleur des esprits. Finalement, il fut décidé que les centrales syndicales nationales-chrétiennes affiliées à la Confédération internationale des syndicats chrétiens peuvent participer à droits égaux à la conférence et au congrès constitutif, étant entendu qu'avant le prochain congrès, qui doit avoir lieu d'ici deux ans, ces centrales accepteront et appliqueront le principe de l'affiliation à une seule internationale syndicale.

Selon les nouvelles parues depuis, la Confédération internationale des syndicats chrétiens préférerait garder sa liberté d'agir. Elle se tiendrait donc à l'écart de la nouvelle Confédération internationale des syndicats libres.

Il y a pourtant là une dissidence. Les syndicats chrétiens italiens, dont le chef est Guglio Pastore, se sont détachés de l'internationale chrétienne et ont adhéré à celle dont nous relatons la constitution. Souhaitons que ce geste permette le rassemblement sous un même drapeau de tous les syndicats italiens qui sont sortis de la C. G. T. d'obédience communiste.

Position suisse

L'Union syndicale suisse, qui est sortie, elle aussi, en mai 1949, de la Fédération syndicale mondiale, était représentée à la conférence et au congrès de Londres par les collègues Giacomo Ber-

nasconi, secrétaire, et Emile Giroud, membre du comité syndical suisse. Au moment du vote des statuts, qui impliquait en même temps, pour l'organisation qui les acceptait, l'adhésion à la nouvelle Confédération internationale des syndicats libres, la délégation suisse a fait une déclaration disant qu'elle approuve les statuts, mais que la décision d'adhésion sera laissée au congrès syndical suisse qui aura lieu l'an prochain. Cette réserve a été formellement enregistrée.

Notons ici, puisque l'occasion nous en est donnée, que les statuts ont été acceptés par des organisations qui totalisent 46 380 000 adhérents, tandis que les abstentionnistes représentaient 1 300 000 affiliés. Il n'y eut aucune opposition.

Pour conclure

En conclusion de ses travaux, le congrès a appelé unanimement à la présidence de l'organisation nouvelle le collègue Paul Finet, de la Centrale syndicale belge, et le collègue J.-H. Oldenbroek, un Hollandais, jusqu'ici secrétaire de l'Internationale des transports, au poste de secrétaire général. Il a en outre fixé le siège de l'organisation à Bruxelles.

Cette marque de confiance du congrès à l'égard de représentants de petits pays européens, ainsi que la préférence donnée à Bruxelles pour le siège de la nouvelle internationale, nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Libérée de toute influence extérieure, la Confédération internationale des syndicats libres ne décevra pas ceux qui mettent leur confiance en elle. Forte de 46 millions d'adhérents, elle travaillera ferme à l'amélioration de la condition ouvrière dans le monde. C'est là notre profonde conviction.

Impressions d'Espagne

Au cours du mois de septembre, Fritz Gmür, secrétaire général de la Société suisse des fonctionnaires postaux eut le plaisir de faire un voyage d'études en Espagne. Il eut ainsi l'occasion de se faire une idée des conditions économiques et sociales dans lesquelles vit le peuple de ce pays. Avec son assentiment, nous publions une partie de son rapport technique, d'intérêt général, en précisant que la relation entre les monnaies suisse et espagnole est de 1 fr. pour 5 pesetas.

Le problème du logement en Espagne est caractérisé par une grande pénurie d'appartements ayant des conditions sanitaires normales. De nombreuses familles habitent de pauvres huttes dans la périphérie des villes et même dans les villages. De telles habitations si primitives poussent souvent pendant la nuit; ceci est dû au fait qu'une fois construites elles sont protégées par les autorités. Même